

Des grands chevaliers au centre de loisirs



Les enfants ont fait preuve de créativité.

Le centre de loisirs éducatifs de Pusey est ouvert jusqu'au 31 juillet de 8h à 18h.

Sophie, Katia, Hélène, Mélanie, Suzanne (du service civique), accueillent une vingtaine d'enfants de 3 à 12 ans.

Lors de la première semaine, ils se sont initiés à la réalisation de tenues magiques, puis se sont entraînés pour être un super « héros ».

La deuxième semaine, chaque activité permettait aux participants d'acquérir des accessoires pour devenir un grand chevalier, un rêve d'enfants.

Les deux prochaines semaines porteront sur la découverte de l'environnement de la ferme, et pour terminer, le séjour dans un monde féerique.

Les subventions aux associations

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises.

Vote des taux. Le conseil a décidé de reconduire les taux d'imposition de 2019 : taux sur le foncier bâti : 13,70 % ; taux sur le foncier non bâti : 36,15 %. Le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019 (10 %). Les produits fiscaux 2020 se montent à 608.557 €.

Subventions aux associations.

À la suite de la crise sanitaire, toutes les associations n'ont pas pu tenir leur assemblée générale. Le conseil a décidé de verser un acompte sur les subventions de 2019, soit 75 %. Détente Pusey : 2.100 euros ; Les Amis des Arts et des Lettres : 525 euros ; Petites Mains : 225 euros ; Pusey Acti Sport : 1.125 euros ; Anciens Combattants :

337,50 euros ; Club des Aînés : 337,50 euros ; Comité des Fêtes : en attente ; Sport événement 70 : en attente ; Les Sianas : 750 euros ; Haute-Saône Nature Environnement : en attente ; Afrique 70 : 600 euros.

Carte Avantages Jeunes. Elle est offerte aux jeunes qui habitent à Pusey au 1^{er} septembre 2020 ou qui sont en recherche d'emploi jusqu'à leurs 25 ans.

Gratuité scolaire. Un bon d'achat de 22 € est offert par enfant scolarisé jusqu'à 16 ans. Il est utilisable aux trois commerces : L'Habillement Professionnel au Rialto, Centre Leclerc et Burologia.

Élections sénatoriales. Jean-Jacques Polien, Gaëlle de Jésus et Pierre Clerc sont titulaires. Valérie Ekomé, Patrice Mantion et Natacha Blanchard sont suppléants